Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 950
21 janvier 1959

Trafic routier frontalier

Proposition de recommandation
déposée par M. Albert RÖMER, M. Ludwig WEISS

L'Assemblée,

Considérant que le trafic routier frontalier a considérablement augmenté ces dernières années dans la plupart des États membres du Conseil de l'Europe;

Estimant que cette situation de fait exige une réglementation internationale multilatérale adéquate,

Recommande au Comité des Ministres :

a. d'élaborer un projet d'accord européen sur le trafic routier frontalier sur la base de l'accord bilatéral signé par la Suisse et l'Autriche le 22 octobre 1958 ;

b. de soumettre le projet d'accord ainsi élaboré aux États membres du Conseil de l'Europe pour signature et ratification ;

c. de tenir l'Assemblée au courant de la suite réservée à la présente recommandation.

Signé (voir au verso)

Signé:

RÖMER Albert, Autriche
WEISS Ludwig, Autriche